



PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 23 avril 2026

Commune de Charbonnières-les-Varennes • Puy-de-Dôme

Informations générales

Date de convocation	14 avril 2026 – arrêté du Maire (art. L2121-10 et L2121-11 CGCT)
Date et heure de séance	23 avril 2026 – 20h
Lieu	Salle du Conseil – Mairie de Charbonnières-les-Varennes
Présidence	Monsieur le Maire
Membres présents	Monsieur CHANSARD Gérard, Madame GARCIN Fabienne, Monsieur GUERET François, Monsieur VERVIAL Eric, Madame MURAT Patricia, Monsieur TRUFFER Thomas, Madame LACROIX Lina, Monsieur MIOCHE Laurent, Madame CONCHON Marjorie, Monsieur THIEL Paul, Madame BOURDAROT Irène, Monsieur MOULIN Brice, Monsieur HERMENT Mathieu, Madame DUCHEMIN Sylvie, Madame CARILLO Amandine, Madame VIOLLE Virginie, Madame TATUSZKA Delphine
Nbre membres en exercice	19
Nbre membres présents	17
Membres excusés / procurations	Monsieur LIOTARD Norbert (procuration à Monsieur MIOCHE Laurent) –
Membres absents sans excuse	Monsieur BADOT Michaël
Secrétaire de séance	Madame TATUSZKA Delphine – désigné conformément à l'art. L2121-15 CGCT

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 05.

Ordre du jour

- Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- Point 2 – Compte Financier Unique 2025 : Commune, Veygoux, Photovoltaïque
- Point 3 – Affectations des résultats 2025
- Point 4 – Vote des taux d'impôts locaux
- Point 5 – BP 2026 : Commune, Veygoux
- Point 6 – Photovoltaïque, détermination de la durée d'amortissement
- Point 7 – Revue des tarifs des salles communales
- Point 8 – Vote suppléants commission CAO
- Point 9 – Désignation des délégués Communes forestières
- Point 10 – Convocation dématérialisée
- Point 11 – Questions diverses

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance précédente. Aucune observation ni demande de rectification n'est formulée.

► Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Point 2 – Compte Financier Unique et compte de gestion 2025 : Mairie, Veygoux, Photovoltaïque

Monsieur le maire présente les résultats des CFU 2025 au conseil :

MAIRIE :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		661 439,86	117 240,39		117 240,39	661 439,86
Opérations de l'exercice	1 606 899,94	1 930 319,05	1 098 297,28	357 258,24	2 705 197,22	2 287 576,29
TOTAUX	1 606 899,94	2 591 757,91	1 215 537,67	357 258,24	2 822 437,61	2 949 016,15
Résultats de clôture		985 857,97	858 649,43			126 578,54
Restes à réaliser			18 139,29	416 923,00	18 139,29	416 923,00
TOTAUX CUMULES	1 606 899,94	2 591 757,91	1 233 676,96	774 181,24	2 840 576,90	3 365 939,15
RESULTATS DEFINITIFS		985 857,97	458 495,72			525 362,25

VEYGOUX :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés	34 329,09		28 359,00		62 688,09	
Opérations de l'exercice	148 845,40	157 005,79	112 280,65	101 762,00	261 126,05	258 767,79
TOTAUX	183 174,49	157 005,79	140 639,65	101 762,00	323 814,14	258 767,79
Résultats de clôture	26 168,70		38 877,65		65 046,35	
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	183 174,49	157 005,79	140 639,65	101 762,00	323 814,14	258 767,79
RESULTATS DEFINITIFS	26 168,70		38 877,65		65 046,35	

PHOTOVOLTAÏQUE

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		1 000,00	370,00		370,00	1 000,00
Opérations de l'exercice						
TOTAUX		1 000,00	370,00		370,00	1 000,00
Résultats de clôture		1 000,00	370,00			630,00
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES		1 000,00	370,00		370,00	1 000,00
RESULTATS DEFINITIFS		1 000,00	370,00			630,00

► Résultat des votes : Les CFU 2025 Mairie, Veygoux, Photovoltaïque et les comptes de gestion associés sont approuvés à l'unanimité

Point 3 – Affectations des résultats 2025

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver l'affectation des résultats 2025.

Commune 2025

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		661 439,86 €	117 240,39 €	0,00 €	117 240,39 €	661 439,86 €
Opérations de l'exercice	1 606 899,94 €	1 930 318,05 €	1 098 297,28 €	357 258,24 €	2 705 197,22 €	2 287 576,29 €
Totaux	1 606 899,94 €	2 591 757,91 €	1 215 537,67 €	357 258,24 €	2 822 437,61 €	2 949 016,15 €
Résultat cumulé	- €	984 857,97 €	858 279,43 €	- €	- €	126 578,54 €
Besoin de financement			858 279,43 €			(1)
Excédent de financement				- €		(2)
Restes à réaliser			18 139,29 €	416 923,00 €		(3) et (4)
Besoin de financement au titre des RAR			- €			(5) = (3) - (4)
Excédent de financement au titre des RAR				398 783,71 €		(6) = (4) - (3)
Besoin de financement au titre des op diverses						(7) rep/prov, caution à reverser, etc ...
Excédent de financement au titre des op diverses						(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc
Besoin de financement Global			459 495,72 €			(1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8)

Considérant les résultats de clôture du budget ENERGIES dissout au 01/01/2026 :

excédent d'exploitation	1 000,00 €
Déficit d'investissement	-370,00 €

Les résultats cumulés des deux budgets s'établissent à

résultat cumulé de fonctionnement	985 857,97 €
résultat cumulé d'investissement	-858 649,43 €
Besoin de financement global	459 865,72 €

DECIDE d'affecter la somme de	459 865,72 € au compte 1068 Investissement
d'inscrire la somme de	525 992,25 € Ligne 002- excédents de fonctionnement reportés
d'inscrire la somme de	858 649,43 € Ligne 001 – déficit d'investissement reporté

Veygoux 2025

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	-26 168,70
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (157 005,79 - 148 845,40)	8 160,39
Déficit de fonctionnement reporté (B = FD 002)	-34 329,09
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-38 877,65
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (101 762,00 - 112 280,65)	-10 518,65
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-28 359,00
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-38 877,65

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	26 168,70

► Résultat du vote :

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve :

- l'affectation des résultats 2025 au Budget Primitif 2026 de la Mairie, de Veygoux
- de dissoudre le budget annexe « Photovoltaïque » (Energie solaire)

Point 4 – Vote des taux d'impôts locaux

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux dispositions de la loi N°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune. Il rappelle que les taux d'imposition pour l'année 2025 s'établissaient de la manière suivante :

- Taxe sur le foncier bâti : 39.75%

- Taxe sur le foncier non bâti : 129.84%
- Taxe d'habitation : 11,87

Monsieur François Guéret, adjoint aux finances, propose une augmentation de 3 % de ces taux afin de faire face à la hausse des charges de personnel ainsi qu'aux augmentations prévisionnelles des coûts de matériel. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se prononce favorablement et approuve cette proposition.

► **Résultat du vote : Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante :**

- Taxe sur le foncier bâti : hausse de 3% soit 40,94%
- Taxe sur le foncier non bâti : hausse de 3% soit 133,73%
- Taxe d'habitation : hausse de 3% soit 12,23%

Point 5 – BP 2026 : Commune, Veygoux

Monsieur François Guéret, adjoint aux finances, présente une revue détaillée de l'ensemble des budgets communaux. Il en expose les principales composantes et précise les éléments ayant permis d'en assurer l'équilibre, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le maire soumet le budget au vote, composé de la manière suivante :

COMMUNE 2026 :

- Fonctionnement Recettes : 2 482 825,25 €
- Fonctionnement Dépenses : 2 482 825,25 €
- Investissement Recettes : 1 977 688,18 €
- Investissement Dépenses : 1 977 688,18 €

MANOIR DE VEYGOUX 2026 :

- Fonctionnement Recettes : 184 573,54€
- Fonctionnement Dépenses : 184 573,54€
- Investissement Recettes : 153 259,95 €
- Investissement Dépenses : 153 259,95 €

► **Résultat du vote : Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal adopte le Budget Primitif 2026**

Point 6 – Photovoltaïque, détermination de la durée d'amortissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité de procéder à l'amortissement des panneaux photovoltaïques inscrits à l'actif de la commune pour une valeur brute de 20 993,81 €. Il précise que, conformément aux règles de la comptabilité publique, il convient de fixer une durée d'amortissement adaptée à la durée d'utilisation de cet équipement, estimée entre 15 et 20 ans.

► **Résultat du vote : Adopté à l'unanimité, la durée de l'amortissement des panneaux photovoltaïques est fixé à 15 ans**

Point 7 : Revue des tarifs des salles communales

Le conseil propose de modifier la grille tarifaire pour avoir un seul tarif (remise des clés vendredi début après midi) et d'augmenter les cautions ménage et dégradation :

NOM	TARIFS RESIDENTS	TARIFS NON RESIDENTS	ASSOCIATIONS COMMUNALES	ASSOC. INTERCOMM. Délib. 202 2/025	Caution Ménage	Caution Dégradation
SALLE DESAIX LE BOURG	510€	890€	GRATUIT	115.00€	600.€	2000€
SALLE MARENGO LE BOURG	130€	320€	GRATUIT	115.00€	300€	1000€
SALLE MARENGO- KARATE LE BOURG	220€	380€	GRATUIT	115.00€	300€	1000€
MAISON DES LOISIRS PAUGNAT	280€	700€	GRATUIT	115.00€	400€	1500€

► Résultat du vote : A l'unanimité, le conseil municipal valide la nouvelle grille tarifaire des salles communales

Point 8 : Vote suppléants Commission CAO

Conformément au Code de la commande publique, la CAO est chargée d'attribuer les marchés publics dépassant les seuils fixés. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, elle est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus à la proportionnelle. Il est nécessaire de désigner trois suppléants.

Madame BOURDAROT Irène, Madame VIOLLE Virginie et Monsieur TRUFFER Thomas se portent candidats. Leurs candidatures sont soumises au vote du Conseil municipal.

► Résultat du vote : A l'unanimité, Madame BOURDAROT Irène, Madame VIOLLE Virginie et Monsieur TRUFFER Thomas sont désignés suppléants pour la commission CAO.

Point 9 : Désignation délégués Communes Forestières

Monsieur le Maire rappelle le rôle des délégués au sein de l'association des Communes Forestières, en soulignant que les élus ont un rôle majeur à jouer en lien avec les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des espaces forestiers. Ils peuvent ainsi être force de proposition, acteurs, arbitres et médiateurs dans les politiques et actions liées à la gestion et à la valorisation de la forêt.

Monsieur HERMENT Mathieu et Monsieur MIOCHE Laurent se portent candidats à la fonction de délégués des Communes Forestières. Leurs candidatures sont soumises au vote du Conseil municipal.

► Résultat du vote : A l'unanimité, Monsieur HERMENT Mathieu et Monsieur MIOCHE Laurent sont désignés délégués des Communes Forestières

Point 10 : Convocation dématérialisée

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'envoi des convocations au conseil municipal de façon dématérialisée est soumis à l'accord de ses membres.

Il propose à l'assemblée la possibilité de dématérialiser ces convocations sous condition d'un accusé de réception.

► Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Points divers

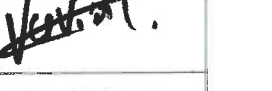
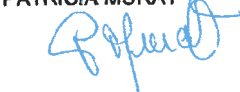
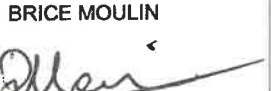
Madame Patricia Murat demande d'intégrer la commission communication comme suppléante.
Madame Delphine TATUSZKA, Madame Virginie VIOLLE, Madame Patricia Murat demande d'intégrer la commission Commerce
Monsieur François GUERET demande d'être suppléant à l'énergie.

► Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance levée à 21 h 37.

Le présent procès-verbal, établi conformément à l'article L2121-25 du CGCT, sera affiché à la porte de la mairie et mis à la disposition du public.

GÉRARD CHANSARD 	FABIENNE GARCIN 	FRANÇOIS GUERET 	DELPHINE TATUSZKA 	ÉRIC VERVIA 
PATRICIA MURAT 	LAURENT MIOCHE 	MICHAËL BADOT 	NORBERT LIOTARD 	THOMAS TRUFFER 
MATHIEU HERMAND 	LINA LACROIX 	BRICE MOULIN 	IRÈNE BOUARDOT 	PAUL THIEL 
AMANDINE CARILLO 	SYLVIE DUCHEMIN 	MARJORIE CONCHON 	VIRGINIE VIOLLE 	